

COMMUNE D'AUBAGNE
 Département des Bouches-du-Rhône





PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°2

Règlement :
 Cartographie réglementaire
 des zones soumises au risque
 inondation hors emprise réglementée
 par le PPR-I

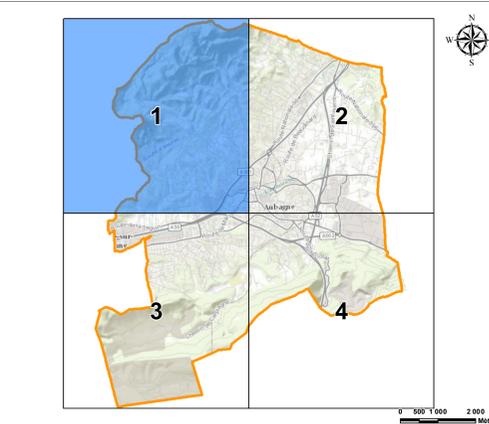
Planche n°1 sur 4

PLU approuvé par DCM du 22 novembre 2016	
Modification n°1 approuvée par DCM du 13 décembre 2017	
Modification n°2 approuvée par DCM du 24 octobre 2019	

SERVICE URBANISME ET FONCIER
 VILLE D'AUBAGNE

SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION
 CONSEIL DE TERRITOIRE DU
 PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Plan créé le : 26/08/2019 Sources : DGFiP - cadastre ; mise à jour : 2018, DDTM13, AMP Métropole 1:6.000



- ### I. Risques inondation
- Emprise de modélisation complémentaire**
- Délimitation des zones à modéliser (Secteurs Napoléon et Charrel-Causettes)
 - Etude limite PPR-I et approche hydrogéomorphologique à dire d'expert
 - Profil en travers PPR-I
- Zone inondable à modéliser**
- Zone inondable à modéliser
- Elément d'occupation du sol à rôle hydrodynamique**
- Remblai
- Aléa à dire d'expert**
- Aléa fort
 - Aléa modéré par ruissellement
 - Aléa modéré par débordement
 - Aléa faible
- Plan de Prévention des Risques - Inondation (PPR-I approuvé le 24/02/2017)**
- Enveloppe de la crue exceptionnelle
- ### II. Autres informations générales
- UC1** Zonage PLU
- Bâtiment
 - Parcellaire
 - Infrastructure et autres
 - 1 Tableau d'assemblage des planches au 1/2000ème

